

Compte rendu de séance

Séance du 13 Février 2020

L' an 2020 et le 13 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine, M. MATHEVON Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/02/2020

Date d'affichage : 06/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 18/02/2020

et publication ou notification
du : 18/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Attribution T3 1 route de St-Pierre-Roche - 2020_001

Attribution T3 1 route de St-Pierre-Roche
réf : 2020_001

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de logement communal locatif T3 à l'ancien Presbytère de Massagettes situé 1 route de St-Pierre-Roche à Massagettes 63210 SAINT-PIERRE-ROCHE par Monsieur MIRABEL Tom et Madame HERNANDEZ Noémie à compter du 29 décembre 2019. Le dossier de demande de logement étant complet, Monsieur le Maire le soumet au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte et autorise** la location du logement communal locatif T3 à l'ancien Presbytère de Massagettes situé 1 route de St-Pierre-Roche à Massagettes 63210 Saint-Pierre-Roche à Monsieur MIRABEL Tom et Madame HERNANDEZ Noémie à compter du 29 décembre 2019 pour un loyer mensuel de 400.00 € charges non comprises ;

- Précise que la caution est fixée à un mois de loyer soit 400.00 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Planning de tenue du bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les échéances électorales des 15 et 22 mars prochains. Le conseil municipal met en place un planning de tenue du bureau de vote.

En mairie, le 18/02/2020
Le Maire
Joël FLANDIN

